



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Siège social : Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Antenne : Chemin des Jardins de Maguelone – 34970 MAURIN

COMMISSION REGIONALE ELECTORALE

Mardi 03 juin 2025

PROCES VERBAL

Les membres de la Commission Régionale Electorale de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis en visioconférence sur convocation de son Président, Jean CALVET.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que **7 membres sont présents sur 9**.



Présents ou Représentés :

Mesdames Christine COMBES, Nathalie DESSAINT, Véronique JORDAN et Christelle PAULINO

Messieurs Aurélien DUGUE, Bruno MARITON et David SANTOS.

Excusé(e)s : Jean CALVET (Président) et Sandrine VILAPLANA

Assistent : Justine MANZANO PEREZ (Assistante de Direction) et Eric RODRIGUEZ (Directeur Territorial)



Numéro d'annexe	Titre
1	Tableaux des clubs, des voix au 31 mars 2025 et Répartition des mandats / procuration
2	Liste des clubs pour les délégués fédéraux à élire lors de l'AG
3	Tableau des candidats au Comité Directeur Régional validés par la réunion du jour
4	Tableau des candidats aux postes de Délégués Fédéraux validés par la réunion du jour



Eric RODRIGUEZ, Directeur Territorial ouvre la séance à 12h30 en excusant Jean CALVET, retenu par des obligations personnelles de dernières minutes. Il indique que la Commission Régionale Electorale (CRE) est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un Vice-Président à la Commission Régionale Electorale
2. Détermination de la lettre de début de numérotation
3. Etude des candidatures reçues à l'élection des postes vacants aux Comité Directeur Régional
4. Etude des candidatures reçues à l'élections des délégués fédéraux
5. Validation des clubs, des voix au 31 mars 2025 et de la répartition des mandats / procurations
6. Détermination du Bureau de Vote
7. Prochaines échéances de la Commission



1/ Election au poste de Vice-Président de la Commission Régionale Electorale

A la suite de l'absence de Jean CALVET pour des raisons personnelles, la Commission doit élire une Vice-présidente afin de statuer sur les différents éléments cités dans l'Ordre du Jour. Eric RODRIGUEZ rappelle que le Comité Directeur Régional et le Bureau Régional ont validé la composition de la commission et sa présidence **uniquement**. Eric RODRIGUEZ demande aux membres présents qui candidate à cette vice-présidence de la Commission. Mme Nathalie DESSAINT se propose.

Cette candidature est validée à l'unanimité. Nathalie DESSAINT présidera donc cette séance.

2/ Détermination de la lettre de début de numérotation

Nathalie DESSAINT propose avant de vérifier les candidatures de déterminer la lettre de départ des candidatures. Cette lettre déterminera le numéro « 1 » et on utilisera en suivant l'ordre alphabétique. Arrivé au « Z » nous repartirons à la lettre « A ».

Sur proposition, la lettre « C » a été retenue par la Commission.

3/ Etude des candidatures reçues à l'élection des postes vacants au Comité Directeur Régional

Afin de préparer au mieux la réunion, Jean CALVET a demandé à Justine MANZANO PEREZ d'effectuer l'ouverture de toutes les enveloppes reçues pour que les fiches puissent être scannées et présentées à l'ensemble des membres en visioconférence.

La Commission contrôle individuellement chaque candidature et statue sur chaque candidat dans l'ordre d'arrivée des enveloppes.

Les deux fiches ont été remplies de manière manuscrite et ont été envoyées par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans les délais requis.

Bruno MARITON questionne sur des sanctions éventuelles cette saison pour les personnes candidates. Après vérifications, ces deux personnes n'ont pas reçu de sanctions pour la saison en cours.

N° Candidat	NOM	Prénom	sexe	Groupement Sportif	Comité	Médecin	Moins de 26 ans
1	FITE	Sébastien	Masculin	CASTRES BASKET CLUB	0081 - Tarn	NON	NON
2	LABOURDETTE	Marianick	Féminin	Ent. VALLESPER B	1166 - Aude Pyrénées Orientales	NON	NON
-	poste vacant		Féminin				OUI
-	poste vacant		Masculin				OUI

À la suite de l'étude des candidatures, la Commission décide de valider à l'unanimité les 2 candidatures reçues.

4/ Etude des candidatures reçues à l'élection des délégués fédéraux

La présidente de la séance présente et communique les éléments concernant les candidatures reçues aux postes de délégués fédéraux.

Il précise qu'il y a trois postes de titulaires à pourvoir.

David SANTOS étant candidat à cette élection s'est retiré de ce vote.

N° Candidat	NOM	Prénom	sexe	Groupement Sportif	Comité
1	CHAPPAT	Huguette	Féminin	PRAYSSAC BASKET CLUB	4682 - Quercy Garonne
2	PUEL	Alain	Masculin	RODEZ BASKET AVEYRON	1248 - Aveyron Lozère
3	SANTOS	David	Masculin	BASKET CLUB LEGUEVINOIS	0031 - Haute-Garonne

Après étude, le président a demandé la validation des trois candidatures reçues.

À la suite de l'étude des candidatures, la Commission décide de valider à l'unanimité les 3 candidatures reçues.

Le Directeur Territorial présente un tableau contenant tous les clubs de la région, le nombre de licenciés arrêtés au 31 mars 2025, le type de club, la possibilité d'utiliser une procuration ou pas et leur participation pour les élections des délégués fédéraux à l'AG FFBB.

Le nombre de licenciés arrêtés au 31 mars 2024 détermine le nombre de voix pour le club. Eric RODRIGUEZ rappelle que seulement les clubs votent lors des AG de la Ligue Régionale (les établissements et les licenciés individuels ne participent pas aux votes).

Le type de club est déterminé en fonction du niveau de pratique de l'équipe Seniors et des équipes Jeunes Région ; ainsi 5 types de club existent sur le tableau : Senior National, Senior Régional, Jeune Régional, Senior Pré-Régional et Département – Autres.

Tous les clubs peuvent bénéficier d'un mandat (pour rappel : un-e président-e peut émettre un mandat à un-e licencié-e du club de plus de 16 ans pour représenter le club lors de l'AG) . Ce mandat peut être présenté et remis lors de l'émargement de l'AG.

Seulement les clubs classés « Autres » peuvent établir une procuration à un autre votant pour les représenter lors de l'AG, sauf que cette procuration doit être arrivée à la Ligue par courrier ou remise en main propre pour le vendredi 20 juin 2025 à 18h00. Cette procuration permet une représentation par un votant d'un autre club.

Le nombre de voix total pour l'AG 2025 sera donc de 44 411 voix réparties sur les 280 clubs (dont 37,5% de féminines) :

- 25 clubs participeront à l'élection des délégués fédéraux.
- 92 clubs pourront bénéficier du système de la procuration.

Il est rappelé que les clubs qui sont en situation de dettes fédérales, régionales et/ou départementales ne pourront pas voter.

Eric RODRIGUEZ informe que les votants (présidents ou co-présidents) seront aussi intégrés dans le tableau final après que les comités auront finalisés les affiliations et les corrections pour les présidences des clubs.

Ce tableau est validé à l'unanimité.

6/ Détermination du bureau de vote

Le bureau de vote doit être composé du Président de la Commission Régionale Electorale et de 3 autres membres. Nathalie DESSAINT sollicite les membres présents.

Après échange, Nathalie DESSAINT propose la constitution suivante pour le bureau de vote de l'AG du 21 juin 2025 :

- Jean CALVET
- Nathalie DESSAINT
- Véronique JORDAN
- Christelle PAULINO

Cette composition est validée à l'unanimité.

En cas d'absence de l'un des membres du bureau de vote, il sera remplacé par un autre membre de la Commission non concerné par les votes. De même, en l'absence de Jean CALVET à l'Assemblée Générale, la présidence du bureau de vote reviendra à Nathalie DESSAINT.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Les membres présents ne faisant pas partie du bureau de vote seront en charge du contrôle, de la surveillance et des éventuels litiges de l'émargement le jour même de l'AG. Les membres seront également affectés à la distribution ou à aider à la distribution des moyens de vote.

Il reste encore à la commission à statuer sur :

- les clubs interdits de vote pour raison de dettes,
- toutes demandes émises par les candidats.

Eric RODRIGUEZ précise que Jean CALVET pourra reconvoquer en fonction des besoins les membres à distance.

Justine MANZANO PEREZ présente le prestataire retenu pour le vote électronique. Elle informe les membres que le prestataire retenu est la société VOTEBOX. La prestation validée est la suivante :

- Emargement numérique des représentants via un smartphone (ou tablette)
- Vote dématérialisé via un smartphone (ou tablette)
- Communication à la Commission des résultats pour les résolutions à faire valider en AG

Eric RODRIGUEZ et Justine MANZANO PEREZ informent les membres que les convocations à l'Assemblée Générale ont bien été envoyées aux clubs du territoire dans les délais prévus.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de la commission déclare la séance levée à 13h05.



Fait à TOULOUSE (31), le 03 juin 2025



Président de la Commission Régionale Electorale
Jean CALVET

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Composition de la commission :

- | | | |
|--------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| • Président de la Commission : | M. Jean CALVET | représentant le territoire 0081 |
| • Membres : | Mme Christine COMBES | représentante le territoire 0030 |
| | Mme Nathalie DESSAINT | représentante le territoire 0034 |
| | M. Aurélien DUGUE | représentant le territoire 0034 |
| | Mme Véronique JORDAN | représentante le territoire 1166 |
| | M. Bruno MARITON | représentant le territoire 1166 |
| | Mme Christelle PAULINO | représentante le territoire 0009 |
| | M. David SANTOS | représentant le territoire 0031 |
| | Mme Sandrine VILAPLANA | représentante le territoire 0034 |

Rôle et décision de la Commission Electorale :

- Validation de la conformité des candidatures,
- Validation de la liste des clubs, des voix et des votants (calcul des voix : nombre de licenciés au 31 mars 2025),
- Décision prise à l'unanimité sous la condition de la présence de la moitié des membres
- Réalisation et diffusion des P.V. de la Commission Electorale.
- Proclamation des résultats

Rappels des Statuts de la Ligue Régionale sur les membres du Comité Directeur Régional :

- 30 membres dont 1 médecin, deux licenciés de moins de 26 ans (une femme et un homme), un représentant issu de chacun des 10 territoires de la ligue et au regard du pourcentage de féminisation, de 12 femmes (à minima)
- Lors de l'AG Elective de début de mandat en juin 2024, on était élu : 27 membres dont le médecin, les 10 représentants issus de chacun des comités de la Ligue et 11 femmes (restant un poste spécifique féminin à pourvoir en tant licenciée de moins de 26 ans). Les 11 membres féminins et le poste féminin vacant de moins de 26 ans répondent aux critères de la proportionnalité des féminines (37,5% arrêté au 31 mars 2025).

Informations sur les procédures des élections :

- Création par la Commission d'une liste des candidats établie par ordre alphabétique avec les différents critères : Médecin / Moins de 26 ans / Territoire / Genre
- Elections :
 - Au 1^{er} tour, les candidats ayant obtenu la majorité des voix présentes ou représentées
 - Au 2^{ème} tour, dans l'ordre des voix obtenus
- Pourvoi des places (dans cet ordre) :
 - Pourvoi de la place féminine de moins de 26 ans
 - Pourvoi de la place masculine de moins de 26 ans
 - Pourvoi des places restantes et non-critérisées